

Assemblée Générale du 7 juin 2025

Procès-verbal

L'an 2025, le 7 juin à 11 heures, les adhérents de l'ANPEA, dont le siège social est situé à Paris (15ème) au 6 rue Gager Gabillot, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 8 rue Chomel à Paris.

Une convocation a été adressée par le conseil d'administration pour soumettre à l'assemblée générale :

- L'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mai 2024
- La présentation et l'approbation du rapport moral et d'activité 2024
- La présentation du rapport financier 2024 et l'approbation des comptes 2024
- L'affectation du résultat 2024
- Le rapport du commissaire aux comptes
- Le quitus aux administrateurs au titre de leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Les pouvoirs pour effectuer les formalités
- L'élection des membres du conseil d'administration

RESOLUTION N°1 : PROCES-VERBAL DE L'ASEMBLEE GENERALE DU 18 MAI 2024

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 8 rue Chomel à Paris, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mai 2024.

RESOLUTION N°2 : RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2024

Rachida Teraoui, présidente, présente son rapport moral et d'activité.

« Chères familles, chers administrateurs, chers délégués et chère équipe,

Aujourd'hui, avec un mélange de joie et d'émotions, je préside pour la dernière fois cette assemblée générale en tant que présidente. Je ne suis pas peu fière d'avoir été guidée, accompagnée par l'ensemble de l'équipe qui compose l'ANPEA à savoir 14 administrateurs et 3 salariés qui ont permis d'accomplir de nombreuses missions avec toujours comme objectif la défense des intérêts des parents d'enfants aveugles ou malvoyants avec ou sans troubles associés.

Alors avant de refermer ce chapitre, laissez-moi vous dire à quel point je suis fière de ce que nous avons accompli ensemble.

Je vais vous dresser la liste non exhaustive de différentes actions concrètes réalisées pendant ces 2 mandats comme :

- La réédition du guide *Patati et à pas à pas*.
 - Une enquête menée en 2021 sur la prise en charge et l'accompagnement des enfants déficients visuels par les services spécialisés ; enquête qui nous a servi, ainsi qu'à beaucoup d'associations intervenant dans la déficience visuelle, pour étayer nos plaidoyers notamment auprès des ministères. Je remercie là la famille Billard grâce à qui cette enquête a pu être réalisée et analysée.
 - Nous avons participé à l'enquête Homère.
 - Nous nous étions donnés comme objectifs d'améliorer drastiquement la qualité des adaptations pour les examens (mais aussi des applications et interfaces pédagogiques telles que PIX, Pronote) – ce nous poursuivons encore car il y a toujours une marge de progression.
 - Nous continuons notre plaidoyer pour une formation de qualité et un nombre d'enseignants spécialisés à la hauteur des besoins, ainsi que pour le matériel pédagogique adapté : un gros chantier qui va se poursuivre – nous discutons avec l'éducation nationale sur ce sujet mais il est vaste tant les attributions sont disparates entre les différents territoires.
 - La création de la DVthèque de Nistag avec une plateforme et 35 vidéos mises en ligne ; et comme l'an dernier je vous encourage à y jeter un œil et plus encore.
 - Le démarrage d'un projet autour de la culture (états des lieux, rencontres avec les acteurs).
 - Encore et toujours le projet sur la lecture avec les visites des bibliothèques ; nous continuons à encourager et à soutenir les familles dans la lecture, ainsi qu'à sensibiliser les acteurs du livre pour une prise en compte de la déficience visuelle, avec la poursuite du blog « A l'aventure des mots » qui a beaucoup de succès auprès des familles.
 - En parallèle de ce travail de fond, nous avons continué à soutenir les familles au quotidien. Grâce à notre cellule d'écoute, nous avons pu orienter, rassurer, conseiller des dizaines de parents sur la scolarisation, les démarches et surtout l'écoute suite à l'annonce du handicap. Nous avons d'ailleurs proposé une formation à l'écoute active à nos administrateurs et délégués.
 - Et bien sûr nous avons mangé beaucoup de gâteaux pour fêter les 60 ans de l'ANPEA, effectuer des sorties au cinéma, au théâtre, des événements festifs à Toulouse, Paris, Caen, Montreuil, Villeurbanne avec des fous rires et surtout toujours une belle énergie collective.
- Merci aux 530 parents qui donnent à cette association toute sa légitimité.

Un immense merci à notre équipe salariée, Julie, Amandine, Selim, Rose notre stagiaire.

Je veux saluer du fond du cœur les administrateurs et administratrices qui m'ont accompagné dans cette aventure. On a parfois bataillé, souvent bricolé toujours avancé ensemble.

Merci pour votre confiance, votre patience, votre humour aussi parce qu'on peut défendre les droits avec conviction tout en gardant le sourire.

Je remercie chaleureusement Caroline Chabaud qui m'a harponné il y a presque 10 ans et qui était là bien avant et qui continue à se consacrer au bien-être de nos enfants.

Je remercie aussi Caroline Segers qui elle aussi termine son mandat d'administratrice mais qui continue d'être déléguée et d'être notre super VRP en Ile de France, c'est notre égérie !

Je remercie également Pierre Gallix, Nicolas Eglin et Isabelle Pallure.

Merci aux nouveaux administrateurs : du sang neuf et de l'énergie nouvelle, il en faudra pour continuer notre combat. »

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 8 rue Chomel à Paris, approuve après présentation et échanges, le rapport moral et d'activité 2024.

RESOLUTION N°3 : APPROBATION DES COMPTES 2024

Mickaël Delrue, responsable financier au GAPAS, présente le rapport financier 2024.

« L'ANPEA, reconnue d'intérêt général et engagée pour les droits des enfants et jeunes adultes déficients visuels, poursuit ses activités d'accompagnement des familles et de plaidoyer. L'exercice 2024 s'inscrit dans la continuité des projets menés, notamment en matière d'éveil à la lecture et de production de ressources à destination des familles.

L'ANPEA et le GAPAS ont signé une convention par laquelle le GAPAS met à disposition du personnel pour s'occuper de la comptabilité et de la gestion des fonds de l'ANPEA, dans le cadre d'un compte courant.

Dans le cadre de cette Assemblée Générale, il est à noter une forte amélioration de la situation financière par rapport aux exercices précédents. Après deux exercices déficitaires suivis d'un léger excédent en 2023 (2.388 €), le résultat 2024 se rapproche du niveau atteint en 2020 (249.610 €). Cette progression s'inscrit dans une dynamique engagée depuis 2021, marquée par un effort constant de maîtrise des charges et par le développement des ressources, notamment à travers une meilleure réponse aux appels à projets, l'obtention de subventions, ainsi que l'accroissement de la visibilité de l'association auprès des donateurs. Pour l'exercice 2024, les recettes de l'ANPEA surpassent très largement les dépenses.

Le financement de l'ANPEA repose principalement sur des ressources issues de la solidarité et de son utilité sociale, complétées par des subventions publiques obtenues via des appels à projets, ainsi que par des dons et legs en soutien aux missions sociales et éducatives. Hors transfert de charge lié à la mise à disposition d'un salarié auprès de la FNASEPH, les ressources de fonctionnement de l'association se répartissent ainsi : dons et legs (71,2 %), subventions (28,6 %) et cotisations des adhérents (0,2 %). Les cotisations sont en baisse de 11 % par rapport à l'exercice précédent, poursuivant une tendance baissière observée depuis cinq ans. En revanche, les subventions ont progressé de 29 % cette année, atteignant un niveau multiplié par cinq depuis 2020, ce qui reflète la capacité de l'association à mobiliser des financements publics. Les dons et legs, en forte hausse de 114 % sur cinq ans, représentent aujourd'hui plus de la moitié des ressources (53,4 %), portés notamment par un montant exceptionnel de 332.377 € en 2024, incluant des biens immobiliers. Cette dynamique illustre la notoriété croissante de l'ANPEA auprès des donateurs et son rôle d'utilité publique. Enfin, l'association bénéficie de revenus passifs complémentaires issus de placements financiers.

Les charges d'exploitation de l'ANPEA ont augmenté de 15,5 % par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 36 K€, atteignant 231.031 €. Cette progression reste maîtrisée

au regard de l'évolution des produits, qui ont, sur la même période, bondi de 144,2 %. Ainsi, les charges représentent cette année 55,1 % des recettes, traduisant un rééquilibrage financier après plusieurs exercices où les charges dépassaient les produits. Sur les cinq dernières années, les recettes de l'association ont connu une croissance moyenne annuelle de 46,4 %, contre 10,4 % pour les charges, illustrant une dynamique financière favorable. Toutefois, il convient de rappeler la forte volatilité des dons et legs, nécessitant une gestion prudente et anticipée.

La variation observée s'explique principalement par une augmentation des services extérieurs et autres charges, liée à la conception, l'impression et la diffusion de 15 000 exemplaires du livret « *Lire avec mon enfant aveugle ou malvoyant* », envoyés aux bibliothèques à travers la France. Elle résulte également d'une revalorisation salariale représentant un peu moins de 12 000 €.

À la date de clôture, l'association compte 3 salariés : un chargé de projet en CDD à mi-temps, un secrétaire général en CDI à 80 %, ainsi qu'un chargé de projet en CDI à 50 %. La masse salariale de l'association pour l'année 2024 s'élève à 149 311 €, soit 55,9 % du total des dépenses d'exploitation de l'ANPEA. Par ailleurs, 24 bénévoles participent activement aux activités de l'association, dont 15 membres du Conseil d'Administration et 9 autres bénévoles. Leur engagement se traduit par un accompagnement des familles, la participation aux réunions et le suivi de divers projets, représentant au total 1 486 heures de travail, estimées à environ 45 000 € de contribution bénévole. Enfin, il convient de mentionner un conflit social intervenu durant l'exercice, qui s'est conclu au premier semestre 2025 par une conciliation prud'homale, entraînant un coût de 6 117,18 € pour la structure.

La capacité d'autofinancement représente les ressources que l'association génère par son activité, une fois toutes les charges courantes déduites. Cette somme permet notamment de rembourser d'éventuels emprunts (ce qui n'est pas le cas de l'association à ce jour), d'acquérir du matériel, et de financer de manière autonome ses projets futurs. Elle constitue un indicateur clé de la santé financière et de l'autonomie de l'association. Cet indicateur positif témoigne de notre capacité à envisager de nouveaux projets et à faire face aux imprévus. On observe une amélioration continue de cet indicateur depuis 2021 passant de - 48 485 € en 2022 puis +4 466 € en 2023, et désormais +277 000 €.

L'actif immobilisé de l'association, hors actif financier, représente une part limitée de son actif brut (3,1%). Il est exclusivement constitué de matériel informatique, de mobilier, ainsi que d'un site internet. L'absence quasi totale de patrimoine s'explique par l'hébergement de l'association au CTRDV (Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle), qui lui permet de bénéficier de moyens mutualisés. Le fonctionnement de l'association, organisé en mode projet, l'amène à mobiliser des ressources ponctuelles plutôt que pérennes, ce qui favorise une gestion rigoureuse et agile, tout en maîtrisant ses dépenses.

L'actif financier de l'association se compose principalement de parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Épargne (450 000 €). Ces fonds sont investis de manière sécurisée (garantis).

Après un recul important de -13,9 % l'année précédente, le fonds de roulement net global affiche une progression de +22,4% (1 508 992 €).

Le besoin en fonds de roulement est positif à hauteur de 1 246 337 €, dont 951 000 € liés au hors exploitation, principalement en raison de placements financiers non immédiatement

disponibles, générant un besoin temporaire de trésorerie. Le reste, soit un besoin en fonds de roulement d'exploitation de 296 000 €, s'explique par l'importance des legs inscrits en produits à recevoir, qui n'ont pas encore été encaissés, les procédures successorales étant encore en cours avec l'intervention de professionnels du droit.

La hausse du besoin en fonds de roulement entraîne une dégradation de la trésorerie nette. Cependant, puisque le fonds de roulement augmente à un rythme plus rapide, la trésorerie nette demeure en position excédentaire. La diminution de notre trésorerie s'explique par la nécessité de financer plus longtemps nos dépenses avant d'encaisser les recettes sur nos comptes. Cette situation ne reflète pas une perte, mais un simple décalage dans les flux financiers. Globalement, notre situation financière reste saine.

Le ratio que nous appellerons de « solidité » indique le nombre d'années pendant lesquelles les fonds propres pourraient couvrir les charges annuelles, en supposant qu'ils soient entièrement disponibles et mobilisables pour financer l'activité, ce qui n'est pas toujours le cas. Ici, il est environ de cinq ans.

En synthèse, l'ANPEA s'appuie sur un modèle économique fondé sur la solidarité publique et privée, avec un maintien des subventions et une croissance significative des legs, bien que ceux-ci restent par nature volatils. En 2024, l'association connaît un retournement favorable de sa situation financière, soutenu par une augmentation « exceptionnelle » de ses produits d'exploitation, qui permet de revenir à un excédent notable. Sa capacité d'autofinancement redevient positive, soutenant une trésorerie excédentaire malgré une forte augmentation du besoin en fonds de roulement. L'association affiche une autonomie financière renforcée, grâce à des ressources stables supérieures à ses investissements, sans recours à l'endettement, et avec une liquidité notable. Bien que les éléments connus à ce jour témoignent d'une gestion rigoureuse, la dépendance à des revenus non récurrents impose toutefois une certaine prudence dans les projections futures.

Merci. »

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 8 rue Chomel à Paris, après la lecture du rapport de gestion et la présentation des comptes 2024 qui lui sont faites, approuve les comptes 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

RESOLUTION N°4 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 8 rue Chomel à Paris, sur la proposition du Conseil d'Administration, affecte le résultat de l'exercice 2024 de 259 538 € au compte de report à nouveau.

Le commissaire aux comptes de KPMG, Jocelyn Scamps, présente un rapport positif sur les états financiers de l'ANPEA, certifiant que les comptes sont fidèles et sincères sans réserve ni observation.

Monsieur Jocelyn Scamps (KPMG), commissaire aux comptes, approuve les comptes 2024 de l'ANPEA sans réserve.

RESOLUTION N°5 : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE LEUR GESTION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 8 rue Chomel à Paris, donne quitus aux administrateurs au titre de leur gestion au cours de l'exercice 2024.

RESOLUTION N°6 : POUVOIRS POUR EFFECTUER LES FORMALITES

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 8 rue Chomel à Paris, donne pouvoirs aux administrateurs pour effectuer les formalités liées à l'activité de l'association.

RESOLUTION N°7 : ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie au 8 rue Chomel à Paris, a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration et a élu pour un mandat de 3 ans les personnes suivantes :

- *Arnaud Christine*
- *Caretti Isabelle*
- *Cottineau Marie-Pierre*
- *Fossard Catherine*
- *Gallix Pierre*
- *Hick Alain*
- *Lacroix Régine*
- *Llano-Alonso Jessica*
- *Martin Julie*
- *Micard Mathilde*
- *Moussa Ouafa*
- *Pautre Laurent*
- *Teraoui Rachida.*

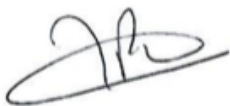
L'Assemblée Générale réserve le droit au Conseil d'Administration de coopter un ou plusieurs autres membres au cours de ce mandat.

Mis au vote, les 12 candidats sont élus à l'unanimité des voix exprimées.


La séance est levée à 12h30.

Fait le 7 juin 2025,

La présidente, Marie-Pierre Cottineau



La secrétaire, Catherine Fossard



Fossard Catherine